L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 4 AOUT 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 4 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par D. E. Morphy, No 47, rue des Magasins—coutellerie, plaqués, quincaillerie et harnais.
Par Stern Bros. au No 16 de la rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins.
Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—lingerie, "notions", articles de fantaisie, &c.

Vente par le Marshall des Etats-Unis.—demain samedi, à midi, à la porte de la maison de cour, dans la paroisse Pointe-Coupée, une habitation faisant face au fleuve, dans la dite paroisse. Voir l'annonce.

Faites imprimer vos factures, cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

Le Gouvernement fédéral devenu un éteignoir.

C'est ainsi que s'expriment les hommes indépendants à l'égard du gouvernement fédéral sous l'administration du général Grant. Il est prouvé que ce président abhorre la lumière, et si Clay, Calhoun, Webster et Benton vivaient encore, surtout Clay, qui ne trouvait pas que Taylor, après avoir tué 2,500 Mexicains à la bataille de Buena Vista, eût un titre suffisant pour la présidence des Etats-Unis, ces quatre grandes puissances parlementaires causeraient à Grant de sérieux embarras. Comment s'y fût-il pris pour enrayer leur éloquence et en éteindre le flambeau ? Mais Grant a eu le bonheur de n'entrer qu'après eux dans le monde politique, de même qu'en guerre il a eu le bonheur de n'arriver devant Richmond qu'après la mort du général virginien Jackson. Il a tout à peu près tout permis, et c'est pour cela qu'il autorise l'avocat-général Akerman à annoncer aux Caroliniens du Nord que lorsqu'un appel sera fait au Président pour protéger un Etat contre des violences domestiques il sera de son devoir, en vertu des lois du Congrès, de déterminer quel parti est le gouvernement légal et quel parti est le gouvernement insurgé, et je pense, a continué Akerman, que le chef actuel du pouvoir exécutif, trouvant en campagne deux gouvernements opposés l'un à l'autre, soutiendrait celui des deux que le Congrès a reconnu, à moins qu'il n'eût été légalement remplacé par l'autre. Ainsi, que les Caroliniens se tiennent pour dit : s'ils convoquent une convention, Grant ne reconnaîtra pas la constitution qui en sortira ; par conséquent, toutes leurs peines seront inutiles et il faudra qu'ils continuent à vivre de la constitution radicale tant que Grant sera en possession du pouvoir exécutif aux Etats-Unis.

Avec cinq ou six lignes de discours et [illegible] tirer directement un coup de canon à la République fédérale, M. Akerman en a renversé tout le système. Il n'y a plus de fédération, car le mot de fédération signifie souveraineté et puissance individuelle des fédérés ; or, comme on vient de le voir, ils ont perdu toute souveraineté et toute puissance, et c'est par une nouvelle appellation qu'il faudra désormais désigner les anciennes Colonies unies ; il faut les appeler République des Etats-Unis, car le mot n'est il pas juste, car l'union signifie un libre accord, une souveraineté et puissance, et c'est par la force qu'elles sont unies aujourd'hui. Alors, cherche le mot qui voudra.

Les conséquences de ce principe, en opposition directe au principe reconnu de tout temps comme le fondement de la fédération américaine, sont désastreuses pour tout le pays auquel il ne reste plus les frais du gouvernement ancien sans aucun de ses avantages. Ainsi, chaque Etat aura toujours sa législature divisée en deux chambres, Sénat et Chambre des Représentants ; il aura aussi son chef, ses secrétaires, ses ministres, ses justiciers, ses grands et petits fonctionnaires et tous les instruments administratifs qui concourent à l'exercice d'un gouvernement [illegible] et indépendant, mais il aura tous [illegible] sous le bon plaisir d'une autorité générale, ayant une force armée à son service et l'employant contre les gouvernements d'Etat toutes les fois que ces gouvernements voudront changer quelque chose à leurs constitutions, ce qui ces changements n'auraient contrarier ou menacer la perpétuité de cette même autorité.

Ici, ce n'est pas le Sud qui est frappé. Toutes les parties de l'Union sont atteintes à la fois dans leur existence politique. Le Nord sera obligé d'avoir des autres républiques gouvernées et dirigées selon les vues du gouvernement central. Ce gouvernement donnera sa protection et la refusera à qui il voudra. Il pourra servir à l'oppression et ne servir jamais que de l'oppresseur, excepté dans les cas très rares, et alors [illegible] la justice des Etats sera d'accord avec la sienne.

Le Président déterminera lequel des deux gouvernements est le gouvernement légal, a dit M. Akerman ; n'est-ce pas dire s'il entend que le Président vous donnera le gouvernement qu'il voudra et vous fourrez en avoir d'autre. Ainsi, vos conventions seront annulées, vos élections seront ignorées, toutes vos mesures seront mises de côté et tous vos traités d'union et de propagande seront perdus si votre but ne répond pas aux vues du Président qu'à sa politique. En vain vous obtenez l'immense majorité dans votre Etat ; en vain vous serez parvenus à détruire un gouvernement de nature à nuire à vos besoins et aux vœux du plus grand nombre ; en vain vous aurez subi la règle à l'arbitraire, le droit commun au privilège, la justice impartiale à la partialité, la lumière aux ténèbres ; tout sera reconnu comme illégal et le Président vous dira : Votre gouvernement n'est pas le nôtre ; c'est un gouvernement illégal que je ne reconnais pas et si vous vous opposez promptement, la force armée dont je dispose vous fera céder là [illegible].

Il fait est que le pays est admirablement constitué pour favoriser l'exercice d'un gouvernement fédéral oppresseur. Il se trouve en Etats communaux plus beaux de la république de Jefferson et de [illegible] cette division est justement convenable à ce nouveau système inauguré par le Congrès et adopté avec ardeur par le Président. Quelle [illegible] pour l'oppression ! Il y a dans chaque Etat un parti pour le Président et [illegible] d'avance l'appui des baïonnettes fédérales. L'autre parti, qu'a-t-il que lui-même. On trouve donc indubitablement dans chaque Etat une majorité active de deux contre un dans toute question constitutionnelle. La défaite est certaine, car nous ne voyons pour le moment aucun recours possible. Que faut-il faire ? Appeler à son aide l'intervention d'un autre Etat. Mais cet Etat aussi a ce qu'il lui faut ; il ne peut pas, et la raison en est qu'il [illegible] partout, à la fois de la fédéralisation [illegible] tous le pays.

Ces [illegible] de soumission pas de situation propre à étendre l'esprit révolutionnaire [illegible] et ce qu'il [illegible] ce qui est le vœu de la [illegible] même. C'est le peuple qui tue [illegible]. Il est vrai qu'une partie de ce peuple se compose d'esclaves émancipés, ralliés au service de leurs anciens maîtres. Mais en même temps qu'ils s'attachent [illegible] ce nouvel élément de discorde [illegible] confusion, il y aurait assez d'autres éléments, engendrés par la pratique des institutions républicaines, pour que le pays dans la voie des extravagances politiques où nous le voyons entrer. En sortira-t-il ? Qui le sait. Il est impossible de prédire, car l'intérêt gouverne les peuples. Mais nous avons la plus mauvaise opinion d'un gouvernement qui veut se perpétuer par l'ignorance des masses et qui se fait éteignoir. Nous avons assez [illegible] de l'opinion d'un gouvernement qui ajoute la corruption à l'ignorance dont nous parlons, et qui s'appuie à étouffer partout l'esprit de révolution et d'indépendance dont les fondateurs de la république étaient animés. Cet esprit révolutionnaire est inhérent à un peuple progressif et malheur à ce peuple si cet esprit s'éteint, car il peut devenir alors si facilement que la vie [illegible] du premier despote qui aura profité de son inertie. Ce peuple deviendra alors les populations de l'Orient qui n'hésitent pas pour être immobiles et pour leurs coutumes et leurs droits que leur souverain. Ce peuple deviendra avec ses armées les Perses, obligés de leurs cadavres pour se vivre, et ils sont à payer des impôts à leur maître au lieu de le renverser, car il est certain qu'une famine aussi intense que celle dont nous parlent les nouvelles de Perse.

doit être en grande partie attribuée à l'incurie et à l'imprévoyance du gouvernement.

Les principes de circonstance.

Le journal officiel de M. Warmoth jetait hier un cri d'alarme et d'indignation à la nouvelle que le comité central républicain d'Etat exigeait que tous les pouvoirs des délégués fussent adressés à M. S. B. Packard, président. Cela est contraire à tous les précédents, dit le journal officiel, et fait craindre que les Packard, les Lowell, Casey, Carter, Dunn et d'autres n'aient l'intention d'éliminer de la convention qui doit se réunir mercredi prochain, un certain nombre de délégués, partisans ou amis de l'administration actuelle. Ce ne serait pas là du républicanisme, ce serait pire que la démocratie, ajoute le journal officiel ; ce serait de la tyrannie et de l'oligarchie à la fois et si cela venait à se réaliser, les auteurs du plan seraient à jamais flétris de déshonneur de honte et de dégradation.

Nous sommes bien aise de lire ces choses dans le journal officiel de M. Warmoth, car elles nous autorisent à en dire autant de ceux qui ont fait la loi d'élection contre les démocrates de la Louisiane. M. Packard, marshal des Etats-Unis, menacerait de faire, quoi ? une chose bien innocente à côté de celle que la Législature a faite contre la liberté électorale en cet Etat. Qu'est-ce que c'est qu'une élimination de délégués à une convention de parti, à côté d'une élimination de candidats régulièrement élus à la Législature ? C'est pourtant au moyen de cette élimination que les radicaux ont pu se former une majorité des deux tiers soit au Sénat, soit à la Chambre des Représentants, et c'est au moyen du remplacement des véritables représentants de la ville et des paroisses par les hommes de minorité, que le gouverneur Warmoth a fait passer toutes ces lois qui élevèrent bientôt la dette de l'Etat à 40 ou 50 millions et celle de la ville à 25 millions et qui les ruinent l'un et l'autre.

Alors, le journal officiel n'a rien dit ! Ien blâmé, rien condamné. Il ne parlait pas de principes ; il ne s'expliquait pas sur ce point ; il ne trouvait pas que cette manière de faire ne fut pas républicaine ; il ne stigmatisait pas de déshonneur, de honte et de dégradation ceux qui avaient commis ces crimes de lèse-représentation, et pourquoi ? parce que tout cela favorisait, fortifiait, enrichissait l'administration actuelle.

Le journal officiel ne condamnait pas non plus cette infâme loi d'élection qui permet aux créatures de M. Warmoth de garder les bulletins de vote aussi longtemps que cela leur convient pour les manipuler à leur aise, à la suite d'opérations faites après un enregistrement tenu par des officiers radicaux, et sous le contrôle de commissaires d'élection, de juges et d'inspecteurs d'élection, de secrétaires d'élection radicaux, tous nommés par M. Warmoth et sous la protection d'une police qui lui est entièrement dévouée. Qu'est-ce que c'est que la peccadille en projet de MM. Packard, Casey, Carter, Lowell, Dunn et d'autres, à côté de cette loi d'élection que le journal officiel trouve excellente ? Ce n'est donc pas nous qui le soutiendrons dans sa magnifique invocation aux principes, telle que nous l'avons lue dans son dernier numéro.

UN PROJET D'ORDONNANCE DE M. REMICK.

Nous ne nous sommes pas hâté de parler de ce projet parce que nous ne l'avons pas jugé viable. En effet, il a été accueilli dans la ville par une risée générale qui le ne avant même un commencement de discussion. On s'est demandé tout d'abord quelle autorité avait M. Remick pour se permettre de proposer le transfert du débarcadère des sucres, non d'un îlet, mais d'un district à l'autre, en enlevant au Second et au Troisième District le mouvement et la vente d'un produit essentiellement louisianais. Quand on a su que M. Remick était un favori de M. Warmoth, qui en avait fait un greffier de la Quatrième Cour de District, où s'est demandé ce que le Second District, où siège la cour, théâtre du début de M. Remick dans la carrière des emplois, lui avait fait pour qu'il le traitât absolument comme s'il n'existait pas.

Nous voyons avec peine que l'administrateur du Commerce, au lieu de tâcher par de bonnes intentions et des projets honnêtes de faire oublier la nullité de son département, fait au contraire tout ce qu'il faut pour le signaler à l'animadversion publique. Proposer d'établir le débarcadère du sucre dans le Premier District et encore vers la fin de ce District, mais c'est une présomption et d'une audace sans exemple ! Et pourquoi M. Remick ne propose-t-il pas tout de suite de démolir les quais ainsi que les entrepôts du Second District, entrepôts construits sur des terrains vendus par la municipalité, il y a trois ou quatre ans, et qui lui ont été bien payés ? Pourquoi ne pas proposer d'effacer une bonne fois de la carte de la ville tout le Second District qui en a été comme le berceau, le Second District où grâce à l'esprit de justice d'un président démocrate, James Polk, la Douane actuelle des Etats-Unis a été élevée sur le terrain de l'ancienne ?

Evidemment, le projet en question, que quelque mauvais spéculateur aux abois aura soufflé à M. Remick, ne peut avoir et n'aura pas de suite. Le maire Flanders ne l'approuverait pas et le Conseil n'oserait l'adopter. Mais nous reconnaissons une chose, c'est que par l'ineptie des anciens Conseils de Ville, la place aujourd'hui manque sur la levée pour le mouvement des affaires et que le commerce en souffre. Nous dirons, dans un autre article, comment, selon nous, on peut remédier à cet inconvénient.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

Séance du 15 Juillet.

La séance publique est ouverte à deux heures un quart.

Sont successivement validées, les élections de MM. Dufay, maire de Blois, dans le Loir-et-Cher ; Wolowski, André, Pernolet, Louvet, Dietz-Monin, de Pressensé, Jambetta, Corbon, Paul Morin, Denormandie, de Plœuc, de Cissey, Scheurer-Kestner, Krantz, Laboulaye, Lefebvre-Sert, Laurent Pichat, Drouin, Breslay et Moreau dans la Seine ; Morvan, Rousseau, Lebreton et de Pompery, dans le Finistère ; André, dans la Charente ; Faidherbe et Testelin, dans le Nord.

Un débat, toutefois, s'engage sur cette dernière élection, à l'occasion d'une lettre écrite par M. Barthélemy St-Hilaire, portant l'entête du cabinet de M. Thiers, et appuyant la candidature de M. Testelin. Cette lettre, colportée comme circulaire gouvernementale, rappellerait les errements de la candidature officielle. M. Testelin s'est entendu dans le bureau. Il s'était mis à la disposition du gouvernement pour détacher M. Delescluze de la Commune. Plus tard, on a abusé de cette démarche contre M. Testelin, en le représentant comme un partisan de la Commune.

C'est pour rendre témoignage à la vérité que M. Barthélemy St-Hilaire écrivit, le 29 juin, à M. Testelin, afin de lui donner une attestation patriotique. La lecture de cette lettre est suivie d'applaudissements de la gauche tout entière. Agitation. Voix à gauche : C'est un acte de justice. Aux yeux du 10e bureau, M. Barthélemy Saint-Hilaire a rempli un devoir de justice, d'équité ; mais quelle qu'eût été l'intention de son auteur, le bureau regrette que dans ses termes elle ait pu prêter à l'équivoque et qu'elle ait été écrite sur un papier portant en tête l'estampille du chef du pouvoir exécutif. La lettre a été publiée dans les journaux du Nord, et affichée avec cet en-tête. La majorité du 10e bureau croit toutefois que la lettre n'a pas eu une action déterminante sur le résultat des élections. La lettre n'a pu être publiée que le 3 juillet. Il y a, d'ailleurs, un écart de plus de 75,000 suffrages entre M. Testelin et les candidats non élus.

M. Testelin demande à se défendre lui-même. Il déclare que la lettre qui a si vivement ému une partie de la Chambre n'a été qu'une réponse à une infâme calomnie, en suite de laquelle on lui avait infligé l'épithète de "communard". Deux camps étaient en présence : les monarchistes fusionnistes cléricaux et les républicains conservateurs. Chacun avait affirmé nettement son drapeau. (Rumeurs à droite.) L'orateur poursuit, en dépit de l'attention de M. Gavardie, qui l'interrompt, une affiche du comité monarchique, portant que ceux qui engageraient les électeurs à voter pour M. Testelin et le général Faidherbe, et les présentant comme des amis du gouvernement de M. Thiers, mentaient et trompaient les électeurs. Cette affiche contenait, en outre, de nombreuses attaques injustifiées contre les candidats du parti républicain. La lecture de cette affiche provoque sur tous les bancs une vive agitation.)

M. Testelin ajoute que les prêtres, du haut de la chaire, se faisaient aussi les propagandistes des candidatures monarchiques, en attaquant et en calomniant les candidats républicains. (Nouvelle agitation. Plusieurs membres de la droite demandent une enquête.) Basile ! l'a dit, ajoute M. Testelin : "calomniez ! calomniez ! il en restera toujours quelque chose." Oui, d'honnêtes gens ont pu être trompés, et la minorité monarchique aurait été bien moins considérable, si des

manœuvres n'avaient pas dénaturé les opinions des candidats républicains ; les électeurs du Nord se sont prononcés contre les candidats monarchiques.

Le général Faidherbe et moi nous avons été attaqués violemment ; on a cherché à nous couvrir de boue ; mais nous avons eu 150,000 voix, et nos nous sont sortis de l'urne complètement triomphants.

M. Baragnon repousse la déclaration de M. Testelin que l'élection du Nord a la valeur d'un jugement rendu par le corps électoral entre deux partis. (C'est pourtant vrai ! s'écrie-t-on à gauche.)

L'orateur ajoute que les faits parlent contre cette déclaration ; en effet, suivant lui, c'est l'abus du nom du chef du pouvoir exécutif qui a donné la majorité des voix à M. Testelin. (Exclamations à gauche.) Et les choses se sont passées ainsi dans la plupart des autres départements lors des élections complémentaires, car, suivant l'orateur, partout les électeurs ont été victimes d'une misérable équivoque. (Exclamations à gauche.)

M. Barthélemy St-Hilaire est amené à la tribune par les dernières paroles de M. Baragnon. Si quelqu'un doit être à l'abri du soupçon d'être partisan des candidatures officielles, c'est l'orateur lui-même. Les candidatures officielles ont perdu l'empire, et c'est le seul service qu'elles nous ont rendu. (Applaudissements.) L'orateur déclare, la main sur la conscience, qu'en écrivant la lettre dont il s'agit à M. Testelin, il a cru remplir un devoir de justice. Si, d'ailleurs, cette lettre a été écrite sur un papier portant l'empreinte administrative, il n'y a là qu'une circonstance purement fortuite, M. Barthélemy St-Hilaire ayant pris la première feuille de papier qui s'est trouvée sous sa main. Je maintiens, dit-il en terminant, que je ne me suis pas trompé en donnant un témoignage à un honnête homme et à un excellent citoyen. (Très bien ! très bien !)

M. Millaud, nouveau membre de la gauche, relève une assertion de M. Baragnon, qui prétend que les dernières élections ont été presque partout le résultat d'une équivoque. Il n'y a pas eu d'équivoque. Il y a eu des députés républicains élus, et avec la République, la France a voulu l'ordre, la paix et la liberté.

M. Margaine interpelle le gouvernement pour savoir si une enquête judiciaire a eu lieu sur les faits qui ont été signalés dans un rapport de l'Assemblée à l'égard des achats d'armes faits aux Etats-Unis par l'intermédiaire de M. le consul Place. L'honorable membre pense que le ministre de la justice a déjà accompli son devoir.

M. Dufaure, garde des sceaux : Le gouvernement ne pouvait rester indifférent aux révélations faites par le rapporteur de la commission ; le ministre de la justice s'est demandé s'il avait le droit de sévir directement. Il s'adressa donc au ministre de la guerre pour lui demander s'il ne croyait pas devoir réclamer des poursuites. Au même moment, le ministre des affaires étrangères demanda des poursuites. Le ministre de la justice s'empressa de faire les diligences nécessaires pour ces poursuites ; l'affaire est engagée, et la Chambre peut être certaine qu'elle ne sera pas négligée. (Applaudissements.)

LA RETRAITE DE JULES FAVRE. — Un journal républicain, *Le Bien Public*, fait ainsi l'oraison funèbre de Jules Favre :

Nous n'avons aucune objection à présenter contre la retraite de M. Jules Favre. M. Jules Favre est décidément un ministre maladroit, peu sympathique à l'Assemblée, encore moins sympathique en dehors d'elle ; les terribles désastres auxquels il assista et dans lesquels il eut une part active l'ont profondément ébranlé, et ne lui laissent plus intacte en lui cette énergie morale nécessaire chez un ministre chargé de porter vis-à-vis de l'étranger la parole au nom de la France. On l'a bien vu récemment dans l'incident Jambert, où, disant des choses justes au fond, M. Jules Favre les a dites avec une humilité craintive, avec un découragement dont le sentiment national fut, à la Chambre et dans le pays, profondément blessé.

Personne ne trouvera donc que la retraite de M. Jules Favre soit prématurée. Il a manifestement besoin de repos après tant de labeurs, qui tous ne furent pas féconds.

CHRONIQUE LOCALE.

SCÈNE TRAGIQUE A LA PREMIÈRE COUR DE DISTRICT. — La salle des séances de la Première Cour de District a été hier, dans l'après-midi, le théâtre d'une scène tragique.

Voici les informations que nous transmet notre rapporteur :

Il y a quelques semaines, Arthur Guérin avait été condamné par la Cour à une amende de $25 pour port d'armes cachées. Depuis lors, on l'avait vu, plusieurs fois, dans la salle des séances, et son attitude avait semblé témoigner d'un vif ressentiment à l'égard de certains officiers de la Cour.

Hier, vers deux heures, pendant que le tribunal était en séance, Guérin entra dans le prétoire et vint se placer près de la barre, la tête couverte de son chapeau. Il était, paraît-il, pris de boisson. Quoiqu'il ne fût pas d'ordinaire il fut sociable, on pouvait le tenir pour un homme dangereux toutes les fois qu'il lui arrivait de laisser sa raison dans les fumées de l'ivresse.

A son approche, bon nombre de personnes s'empressèrent de quitter le prétoire. Un député shérif, homme de couleur, alla à lui et lui rappela les égards dus à la justice, et au lieu dans lequel il se trouvait.

Guérin, ne tenant aucun compte de ses remontrances, cet officier s'éloigna.

Un autre député shérif, M. Daunoy blanc fit alors auprès de Guérin une seconde tentative : Guérin le reçut mal et lui répondit d'un ton violent. Le chef député de la cour, M. James D. Houston, voyant que ses subordonnés n'avaient pu parvenir à faire respecter les règlements, s'approcha de Guérin, lui enjoignit d'avoir à se comporter d'une façon convenable et à se conformer aux usages dont le respect est dû à la justice au lieu de la loi.

Après un échange de quelques paroles, Guérin, que M. Houston fit un mouvement de la main gauche, comme pour prendre une arme sous son habit. M. Houston aussitôt tira un pistolet et fit feu. Une première balle cassa le bras gauche de Guérin, entre le coude et l'épaule ; et, comme il se tournait vers la porte de la salle, un second coup l'atteignit dans le dos, près de la colonne vertébrale, dans la région des vertèbres dorsales. Il tomba.

Transporté aussitôt au domicile de sa mère, rue Amour, Guérin a reçu les soins du docteur Avila. Ce médecin a constaté une paralysie complète de la partie inférieure du tronc et des jambes, et un épanchement interne ; la blessure de la colonne vertébrale paraît mortelle.

Aussitôt après cette scène tragique, M. Houston est allé se constituer prisonnier entre les mains du capitaine McCann, de la police du Deuxième District.

Il y a quelques jours, paraît-il, M. Houston, qui en ce moment n'avait pas d'armes sur lui, avait eu avec Guérin une légère altercation, à la suite de laquelle celui-ci menaça de son pistolet le député shérif. L'arme fut écartée par une tierce personne.

Nous nous bornons aujourd'hui à cette relation des faits.

ENQUÊTE DU CORONER. — Le coroner Jackson a fait, hier, une enquête sur les causes de la mort du nommé William Baffin, homme de couleur, natif de l'Etat de la Louisiane. Baffin passait sur la Levée, près des casernes, au moment où le nommé Lucien Préval qui assaillit par une bande de malfaiteurs, Préval cherchant à se défendre contre les assaillants lança une pierre qui vint frapper Baffin en pleine poitrine. Le coup a déterminé une hémorrhagie pulmonaire qui a été fatale au blessé. Tels sont sommairement les faits, ainsi qu'ils ressortent des témoignages recueillis par le coroner Jackson, et du verdict rendu par le jury.

TENTATIVE DE MEURTRE. — Hier, vers deux heures et demie du matin, l'officier de police Bensel rencontra sur l'Avenue Canal, entre les rues St Charles et Levée, à Carrollton, deux individus de mauvaise mine et d'allures suspectes. Il alla droit à eux et leur demanda ce qu'ils faisaient dans les rues à une heure aussi avancée. S'apercevant que l'un des deux individus tenait à la main une arme qu'il cherchait à dissimuler, Bensel lui dit : "Qu'avez-vous là ? — Voulez-vous le voir ? répondit l'inconnu. Et aussitôt, avant que l'officier eût eu le temps de se mettre sur la défensive, le malfaiteur braqua sur lui un pistolet de marine et fit feu. Bensel tomba frappé d'une balle au sein droit. Le blessé a reçu du Dr. Henry les premiers soins que nécessitait sa triste condition. Quant à l'auteur du meurtre et à son compagnon, ils se sont hâtés de fuir. Espérons qu'on les rattrapera.

La blessure de l'officier Bensel inspire, dit-on, de graves inquiétudes.

ENCORE LE PÉTROLE. — Le pétrole vent à tout prix faire parler de lui. Il ne lui suffit pas d'avoir acquis à Paris la plus sinistre des renommées, il n'est de jour, à la Nile-Orléans qu'il ne vienne demander à la presse une publicité que nous nous hâtons de lui accorder. Non que nous soyons intéressons à cette détestable substance, mais afin que l'on sache bien ce dont il est capable.

Il s'agit simplement aujourd'hui d'une explosion de lampe qui a eu lieu, rue St Claude, chez M. Scheldt. Les dommages sont peu de chose, mais ils ont menacé de devenir considérables, et le fussent certainement devenus sans de prompts et actifs secours.

ACCIDENT. — La police du port se signale souvent par des services dont il faut lui savoir gré, et qui lui font honneur. Hier soir, un enfant du nom d'Isaac Maldon étant tombé du steamer *City of Quincy*, dans le fleuve, allait immanquablement se noyer, quand des hommes de police sont venus à son secours. Isaac, repêché par eux a été transporté plus mort que vif au domicile de sa famille.

VOL. — M. D. H. Delbiens dont la résidence est située près du Camp Saraparu, a été victime d'un vol. Des malfaiteurs sont introduits avant-hier soir dans son domicile et ont mis la main sur une belle montre de Berthoud, et quelques pièces d'argenterie qui sont marquées "H. D." Les auteurs du méfait, qui sans doute n'en sont pas à leur premier exploit, n'ont laissé aucun indice qui soit de nature à mettre la police sur leur trace.

TENTATIVE DE VOL. — Un M. Warner, serrurier, demeurant rue Baronne, 112, a été plus heureux que M. Delbiens. Des voleurs ont tenté de pénétrer dans la maison qu'il habite ; mais surpris au moment où ils essayaient de forcer la porte, ils ont décampé sans qu'il ait été possible de les rattraper.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Prolongation probable des pouvoirs de Thiers.

Deuxième paiement sur l'indemnité de guerre.

Craintes d'un mouvement socialiste dans le Midi.

Insurrection d'Algérie.

Le tunnel du Mont-Cenis.

Fin de la Famine en Perse.

Nouvelles d'Haïti.

Elections de la Caroline du Nord.

Le Hornet à Kingston.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Londres, 3 août.—Dans la séance de la Chambre des Communes, ce soir, le vicomte Enfield, du ministère des affaires étrangères, a nié que des négociations avec les Etats-Unis relativement à l'abolition de la piraterie fussent actuellement pendantes.

Barthlett a déclaré donner son approbation à la dotation du prince Arthur, mais il a déploré que la Reine continuât à se tenir à l'écart. Gladstone a nié que Sa Majesté fût impopulaire. Il a exprimé les regrets que lui inspire l'état de réclusion où vit la Reine ; mais il a déclaré qu'elle était impatiente de reprendre l'exercice de ses devoirs publics, et qu'elle le ferait aussitôt que l'état de sa santé le lui permettrait.

Londres, 3 août.—Le comte et la comtesse de Paris ont dîné hier soir avec le duc de Broglie, ambassadeur de France.

Paris, 3 août.—L'administration des postes est sur le point de conclure avec l'Angleterre et les Etats-Unis un arrangement pour les envois d'argent par mandat de poste. Deux cent trente témoins ont déjà reçu des citations à comparaître devant la cour martiale.

Le ministre de France a complété hier le paiement d'une nouvelle somme de 510,000,000 de francs sur l'indemnité de guerre.

L'armée allemande d'occupation a été réduite à 150,000 hommes.

D'après le rapport du maréchal MacMahon, les pertes de l'armée de Versailles pendant le second siège de Paris, sont de 7,314 hommes.

Les trains de voyageurs et de marchandises ont commencé à traverser le tunnel du Mont-Cenis.

Londres, 3 août.—Le chargé d'affaires d'Angleterre a télégraphié au Foreign Office que la famine qui a désolé la Perse est terminée. Les provisions sont encore à des prix exorbitants.

Le gouvernement de Versailles a reçu l'information qu'un mouvement général des socialistes dans le Midi de la France est imminent.

M. de Rémusat a accepté le ministère des affaires étrangères.

NOUVELLES DES ANTILLES.

Kingston, 3 août.—Le Hornet est prêt et se dispose à partir. Un vaisseau de guerre espagnol le surveille de près.

Port au Prince, 13 juil.—Le bruit court que le général Luperon marche contre le cap Haïtien. On fait des efforts pour saisir le chargement du steamer Port au Prince.

Kingston, Jamaïque, 3 août.—L'anniversaire de l'émancipation des nègres a été célébré aujourd'hui. Cette solennité avait attiré une foule considérable. On signale plusieurs accidents survenus dans le cours de la célébration. Le gouvernement de la Jamaïque a annulé le contrat avec la compagnie des steamers du Pacifique qui faisaient escale à Kingston.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 3 août.—Thomas H. Dudley, consul à Liverpool depuis neuf ans, a donné sa démission.

La Trésorerie a fait savoir qu'elle était prête à racheter $1,750,000 de bonds trois pour cent qui cessent de porter intérêt le 30 septembre prochain.

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 3 août.—Le propriétaire de l'*Evening Journal* de Jersey City a été arrêté à la requête de George Watts qui l'accuse de diffamation.

Les Suédois ont résolu de se joindre à la procession des Italiens pour la célébration de l'unité italienne, aux des blessés du désastre du Westfield sont à la mort.

Boston, 3 août.—Le Lyman School a été détruit par un incendie. Pertes $100,000.

Salt Lake City, 3 août.—La variole a fait son apparition aux environs de la ville. On signale trois cas suivis de décès.

Greenbrier, White Sulphur Springs, Va., 3 août.—Le Dr. Harrmen, de Boston, a lu un mémoire sur la formation des dents, à la Convention des dentistes.

Wilmington, N. C., 3 août.—Les élections se sont faites tranquillement. La ville a donné une majorité de 973 voix contre une Convention, ce qui constitue pour les conservateurs un gain de 21 voix sur les dernières élections.

Memphis, 3 août.—McGee, arrêté dimanche pour avoir mis en circulation des billets faux, a été relâché sous caution de $7,500.

Wilmington, 3 août.—Dans le comté d'Halifax, le nombre des votants a été considérable. Le résultat est à fort peu de chose près, celui de l'année dernière.

Charleston, 3 août.—Le dépouillement du scrutin pour l'élection municipale n'est pas encore terminé. Mais l'élection du général Wagoner comme maire, et des candidats du ticket des citoyens est certaine. On estime la majorité à 500 voix au moins. Les citoyens se réjouissent.

Long Branch, 3 août.—Sept mille personnes ont assisté aux courses, aujourd'hui.

MARCHÉS EUROPEENS.

Paris, 3 août.—Rentes 55 fr. 50.

Liverpool, 3 août, soir—Coton ferme. Uplands 8 7/8 à 9. Orleans 9 1/4.

Londres, 3 août.—L'encaisse de la Banque d'Angleterre a augmenté d'un million et quart de livres sterling.

Francfort, 3 août.—Bonds 96 7/8.

MARCHÉS AMERICAINS.

New York, 3 août.—Argent abondant et sans changement. Sterling 9 3/4 à 9 7/8. Or 112 1/2 à 112 1/4. Gouvernements très fermes.

New York, 3 août.—Coton, ventes 770 balles d'Uplands à 19 3/4.

New York, 3 août.—6 de 1881 118 : 5-20 de 1862, 114 1/2.

Charleston, 3 août.—Coton languissant. Middling 18 1/4. Stock 3,38[illegible].

Savannah, 3 août.—Coton calme. Middling 18 3/4. Stock [illegible] balles.

Mobile, 3 août.—Coton calme. Middling 18 1/4. Stock [illegible] balles.

Galveston, 3 août.—Good ordinary 16 1/4. Stock 1[illegible] balles.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 3 août, 7 P. M.—Baromètre 29.90. Brise Sud Sud-Est légère. Arrivé steamer Hanlon, de Galveston.

Dépêches d'hier soir.

Washington, 3 août.—Des Indiens ont pillé un train express et volé un poste près du fort Benton.

La brasserie Excelsior, de St-Louis, a été détruite par un incendie. Pertes $150,000.

Le désastre de [illegible] a été exagéré. Il n'y a eu qu'une personne blessée.

Paris, 3 août.—Les nouvelles de l'Algérie sont alarmantes. Les insurgés brûlent les forêts et commettent des atrocités horribles. Les indigènes d'Oran se sont joints aux insurgés.

Les députés du centre gauche dans une réunion particulière, ont résolu de voter pour la prolongation des pouvoirs de Thiers. Thiers prendrait le titre de Président.

Les conférences ont repris entre Thiers, Von Benst, et Grimville, à pour objet la Société Internationale.

Le comte de [illegible] a été nommé ministre des affaires étrangères.

Les députés du centre gauche ont fait à l'Assemblée la proposition de prolonger pour trois ans les pouvoirs de Thiers. Thiers serait président de la République, et l'Assemblée [illegible] serait remplacée.

On pense que cette proposition a déjà l'appui de 400 députés.

L'agitation continue en Algérie. Cependant de nombreux chefs d'insurgés dans la sub-division de Sétif ont fait leur soumission aux autorités.

Florence, 3 août.—Le Warrior, navire cuirassé de la marine anglaise, et une frégate de guerre américaine, sont échoués près de Livourne. On espère que ces deux navires se remettront à flot sans de sérieux dommages.

New York, 3 août.—Trois autres personnes manquent depuis dimanche.

Une victime de l'accident du Westfield vient de succomber.

Passe du Sud-Ouest, 3 août, midi—Baromètre 30.00. Arrivée, barque Merton, de Brême ; goëlette Lamers, de Brême Santiago.

Londres, 3 août—Consol. 93 1/2 à 93 5/8.

Paris, 3 août—Rentes fr. 55 35.

FESTIVAL. — Le Conclave Ionic No. 11, S. W. M. donnera sa troisième fête annuelle dimanche prochain, 6 août, aux Fair Grounds. Le programme est riche. Il y aura des courses de toutes sortes, courses à pied, course de mulets, de chevaux, de buggies, de vélocipèdes, courses à sac, etc.... et des prix pour tous les gagnants. Nous remercions le Conclave de nous avoir adressé plusieurs billets d'entrée.

1ER AOUT. — C'est le moment d'entrer au Collège Commercial de Dolbear, Nos 166 et 168 rue du Canal, si vous désirez dépenser vingt pour cent sur les frais d'enseignement et être prêt pour les affaires d'automne. Enseignement pratique de la calligraphie, de la tenue des livres, etc., dans les classes de dames, jeunes demoiselles et jeunes garçons.

CUIRS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, ETC. — MM. J. E. Mérilh & Cie. viennent d'ouvrir, rue Poydras No 179, un magasin pour la vente en gros et en détail de toute espèce de cuirs, français et américains, veaux, crépins, cuirs vernissés, élastiques, outils et fournitures pour cordonniers, etc. Nous recommandons tout particulièrement cette maison au commerce de la ville et de la campagne. Les commandes seront exécutées avec une grande ponctualité.

Le Baume Pectoral aux Navets Indiens de Laplace poursuit avec succès son œuvre de guérison. Pas de rhume, pas une bronchite ne résiste à ses effets bienfaisants. Les personnes atteintes de ces affections feront bien d'en user immédiatement. On le trouve dans les principales pharmacies.

GRAINES DE JARDINAGE.—M. RICHARD FROTSCHER, rue Dumaine No 12, vient de recevoir de Philadelphie une riche collection de graines de jardinage de la nouvelle récolte, convenables pour la saison. Ces graines, parmi lesquelles il s'en trouve de fort rares, seront vendues à des prix très modérés. Voyez l'annonce.

CANDI.—Nous ne saurions trop recommander au public la grande fabrique de candi de MM. Norman & Reiss, rue Vieille-Levée, Nos. 121 et 123. Cette fabrique, on le sait, occupe un rang distingué dans les établissements de confiserie de la ville et sa popularité s'accroît de jour en jour. Sa supériorité se fait remarquer principalement dans la confection des candis dont elle livre à la consommation une variété extraordinaire. Ces candis se distinguent tous par un goût très fin et des plus agréables.

STATISTIQUE PARISIENNE.—On lit dans le *Gaulois* : Au moment où l'Assemblée nationale fait rechercher les causes de l'insurrection, il y a quelque intérêt à connaître quelle était la composition de la population parisienne au 4 septembre.

D'après le recensement, les commerçants, les industriels, les hommes de professions libérales forment un effectif de 298,825 personnes. Ceci est l'élément supérieur de la société.

Immédiatement au-dessous de ce degré viennent les employés de tous grades, au nombre de 109,057 ; puis 306,084 ouvriers, et enfin 29,741 domestiques.

Les autres individus, qui complètent le chiffre de la population parisienne, vivent exclusivement du travail des trois classes que l'on vient d'énumérer.

Enfin, il y a à Paris une population dont la surveillance continuelle est indispensable dans l'intérêt de la tranquillité.

Paris a perpétuellement, outre 2,500 prisonniers et prisonnières (environ détenus dans ses prisons, 2,996 domestiques mâles et 4,818 bonnes sans place.

Il y a toujours au moins sur le pavé de Paris 1,573 employés et 1,546 employées se trouvant momentanément sans emploi, 399 vagabonds, avec 1,491 filles publiques, complètent l'élément infime de la population.

Les indigents étaient au nombre de 101,570.

Enfin, au moment où la guerre fut déclarée, nous avions à Paris 20,466 Allemands.

—Le comte de Villestreux, chargé d'affaires de la France, part ce soir même pour Rome, dit l'*Italie* du 7 juin.

Nous croyons savoir que M. de Villestreux a fait rétablir piazza di Spagna, à l'hôtel de Lanfreri, les appartements de la légation de France, et qu'il compte s'y arrêter, pour le moment, une semaine environ.

Avec son départ de Florence et avec l'ordre analogue que M. de Solvyns, ministre de Belgique près de la cour d'Italie, a reçu du baron d'Anethan, président du cabinet de Bruxelles, la veille de la séance du Sénat belge, l'unanimité favorable absolue se dessine et s'affirme dans le concert des puissances européennes au sujet du fait désormais accompli qui, le 1er juillet 1871, a transporté à Rome le siège du gouvernement italien.

—Le *Journal officiel*, confirmant la déclaration de M. Jules Favre à l'Assemblée nationale, publie aussi les lignes suivantes :

"Plusieurs journaux français ont reproduit, d'après un journal italien, une lettre adressée au pape et signée du nom de M. Thiers, chef du pouvoir exécutif de la République française.

"Cette lettre est, d'un bout à l'autre, l'œuvre d'un faussaire."

—On ne peut se faire une idée de la quantité de matières incandescentes qui étaient renfermées dans les immenses bâtiments des docks à la Villette. Ainsi, voici près d'un mois et demi que le feu a été mis à ces docks, et plus d'un mois que le déblayement des matériaux incendiés s'opère journellement. Eh bien ! chaque jour, on découvre un brasier ardent, et quelquefois les flammes jaillissent, au point que l'on est obligé de faire manœuvrer une ou deux pompes. Hier, vers les dix heures du matin, on a pu croire à une recrudescence du feu dans la partie qui borde les boulevards extérieurs, ce qui a jeté une certaine panique dans le quartier. Mais, heureusement, on est parvenu à éteindre encore une fois cet incendie dans son foyer, qui se circonscrit tous les jours. (*Vérité.*)

—La pièce de cent sous, lit-on dans l'*Eclipse*, se moque vaillamment du Monarque de M. de Bismark.

Si bien que dans le peuple, depuis le succès de l'emprunt national, on ne dit plus d'un homme ahuri d'étonnement : "Pas l'air d'un sot.

On dit :

—*Thiers présent.*

—On prête à M. Thiers — venant de lire le manifeste du comte de Chambord — l'exclamation suivante :

"Bonne journée pour les républicains ! C'est un président de moins.

—Nous avons annoncé l'arrivée du général Manteuffel à Versailles, et nous indiquons qu'il s'agissait de régler le plus rapidement possible l'évacuation de notre territoire.

Si rien ne vient déranger les calculs des deux puissances d'après de nouveaux arrangements, il ne resterait plus en France, au mois de septembre, que 50,000 Allemands.

—Raoul Rigault avait deux jurons favoris : Bonaparte et Dieu. Ce dernier nom surtout le faisait sortir de son sang-froid. Il le prononçait devant lui. Un de ses amis vint un jour le trouver pour lui demander un laissez-passer ; satisfaction immédiate lui fut donnée.

"Il vaut toujours mieux, dit l'ami, s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints."

— Tais-toi, dit Rigault, ou bien je te fais arrêter.

Et ce mot, crispé comme sa pensée, enlaçait en même temps la sympathie qu'il avait [illegible].

—On n'a pas tout dit sur la façon dont M. Gambetta fut accueilli à sa rentrée à la Chambre par ses anciens collègues du gouvernement de la défense.

M. Pelletan, on le sait, tourna le dos, d'un air assez embarrassé.

M. Ferry, à ce que l'on assure, demeura comme pétrifié. Du moment où Gambetta lui revint, il ne regarda plus à droite ni à gauche, et resta absorbé dans ses pensées.

Mais ce fut aussi le général Trochu que les choses hérissèrent ; on passe entre les épaules de la place sans se regarder.

Les bras appuyés sur son pupitre, la tête penchée sur ses deux pieds, dans une attitude un peu sans façon, le ministre de la guerre regardait fixement le nouvel arrivant.

M. Trochu ensuite prit sa jumelle et lorgna le député de Paris.

Qui baisse les yeux le premier ?

On avait ouvert des paris dans la salle.

Ce fut le général qui se baissa. Il tourna la lorgnette du côté des tribunes, en souriant... (*Gaulois.*)

ENTREPOT DE TAPIS, AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES

A. BROUSSEAU & CO.,

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapisserie, Stores, Couvertures de Tables, Crin, Rideaux dentelle, Corniches, etc.

A un Vieil Ami. — Monsieur, ayant reçu votre lettre, je serai tout disposé de vous répondre personnellement. [illegible]

Le 1er Août

Est le jour pour entrer au COLLÈGE COMMERCIAL DE DOLBEAR, Nos 166 et 168 rue du Canal, si l'on désire épargner vingt pour cent sur le prix de l'enseignement et être prêt pour les affaires qui recommenceront en AUTOMNE. [illegible]

Classes pour dames, demoiselles et enfants, de calligraphie, etc.
3 août—1 RUFUS DOLBEAR, Président.

Bal à la Baie St-Louis.

LA Compagnie de Pompiers d'Océanie No. 2 donnera SAMEDI, 5 août, un GRAND BAL à l'Hôtel STOCKTON, Baie St-Louis. On compte sur la présence des dames. Le comité a pris ses préparatifs. [illegible] A. WILTZ et J. CLAIR.

AVIS.

LE soussigné ayant vendu son établissement [illegible] LOUIS HARD, Coin Canal et Bourbon.

J. E. MÉRILH. P. CASAUBIELH.

J. E. Mérilh & Co.,

179 .... Rue Poydras 179

MARCHANDS EN GROS ET DETAIL, DE CUIRS ET CREPINS.

ONT constamment en magasin un fort stock de peaux de veau françaises et allemandes marquées de Lemoine & Godillon, Ponsot à l'huile, veau vernis, dorés, cuirs de chevreuils et peaux de moutons ; Ivoires, outillage anglais, [illegible] CORDONNIERS ET SOULIERS, de la meilleure qualité ; SOIE DE MACHINES ; [illegible] Les ordres de la campagne sont l'objet d'une attention particulière. 4 août—3m

Graines de Jardinage.

JE viens de recevoir de Robt Buist, Philadelphie, la nouvelle récolte des graines suivantes : NAVET [illegible] NAVET blanc Globe, et RUTA BAGA [illegible]. De France par New York, sur le steamer Cortes : Choux [illegible] [illegible] RICHARD FROTSCHER, No 12 rue Dumaine. 1août—1m

AVIS.

L'OFFICE DIVIN de l'Eglise Episcopale Française aura lieu tous les DIMANCHES, à la grande salle de l'Ecole Supérieure, No. 35, rue Bourgogne, à 11 h. [illegible] 29 juil—1m. L'Abbé Louis Bonny, Ex-Jésuite.

Ayez l'Œil sur vos Enfants.

LE GRAND REMÈDE !

LE SIROP de Mme Whitcomb — Guérit de la Colique, des Prix [illegible]
LE SIROP de Mme WHITCOMB — Calme les Convulsions, Prix [illegible]
LE SIROP de MME WHITCOMB — Guérit de la Diarrhée, de la Dysenterie [illegible]

C'est le grand calmant des enfants et des petits enfants dans les maladies des Etats-Unis et du Canada. Préparé par le GRAFTON MEDICINE CO., à St Louis, Missouri. A vendre par les pharmaciens et tous les marchands de médicaments. 3 août—1an

Avis.

UN Français désire trouver un intéressé pour [illegible]

Organiste.

UN organiste habile désirerait trouver à s'employer [illegible] s'adresser au magasin de musique de MM. Charpaux & Loubère, No. 9 rue Royale.

BUREAUX DE L'ASSOCIATION D'ASSISTANCE DE BIENFAISANCE MUTUELLE ET D'ASSURANCES SUR LA VIE EN LOUISIANE. No. 120 de la rue Carondelet.

Nile-Orléans, 31 juillet 1871.

TROISIEME ETAT ANNUEL.

Montant reçu des membres pour [illegible]	[illegible]
Montant reçu, provenant de l'intérêt et des dividendes	2,367 35
Montant porté au crédit de for faitures	[illegible]
Profits et pertes	1,516 80
Montant payé pour décès	$116,987 00
Dépenses, fournitures de bureaux, annonces, salaires, des commissions (pour trois ans)	21,000 00 / 5,967 85—$142,987 00
Bénéfice net	$10,188 57
PASSIF.	
Montant au profit de porteurs de police pour frais d'admission et dépôts	66,330 73
	$96,346 33
ACTIF.	
En caisse	$12,930 54
Dû par des membres sur assessments	3,500 00
Effets à recevoir	2,500 00
Actions du chemin de fer Crescent City	3,900 00
Actions du chemin de fer de la Nile-Orléans et Carrollton	7,640 00
Actions du chemin de fer des rues Canal et Claiborne	5,216 25
Actions de la Banque d'Amérique	4,216 00
Actions de la Comp. d'Assurance Facteurs et Traders	4,825 00
Meubles de bureaux	1,161 75
Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans	10 00—$96,346 33

JOHN DAVIDSON, Président.
L. A. FOURNIER, Trésorier. 3août—1m

Le Docteur J. B. PEREZ,

CABINET—Au No 131 de la rue Carondelet, [illegible]

AYANT une expérience de plus de vingt ans dans le traitement des maladies vénériennes, garantit maintenant une guérison parfaite au bout de quelques jours, au moyen d'un nouveau traitement, qu'il ne fait usage ni de mercure ni de copahu. [illegible] 25 juil—1an

Avis aux Habitants Sucriers.

LE soussigné prévient les habitants sucriers que [illegible] NELSON FORONE. [illegible]

Faux Cols ! Faux Cols !

NOUS venons de recevoir par le steamer Alice notre assortiment de Faux Cols PARISIENS des "Florence," [illegible] En vente chez LION & PINHARD, 151 rue du Canal, à côté de Holmes. 1er août—3t

COSTUMES DE BAINS.

LION & PINHARD,

151, rue du Canal, à côté de Holmes.

VIENNENT de recevoir, par le steamer Alice, du Havre, un assortiment complet de COSTUMES DE BAINS [illegible] 20 juil—3t

Agence pour la vente de Whiskey de Cincinnati.

LES soussignés ont constamment les célèbres marques qu'ils vendent [illegible] MAGNOLIA [illegible] SPENCER, MASON & CO., Au No 105 rue Poydras [illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

[illegible]

Citrons, Noix de Coco, Etc.,

EN DÉBARQUEMENT :
300 caisses CITRONS [illegible]
10,000 NOIX DE COCO,
100 barils de POMMES.
Les soussignés reçoivent des [illegible] 30 juillet—6t JAS. MACHECA & CO.

NOUVELLE-ORLEANS, 22 juillet 1871.—Au capitaine T. R. WHITNEY, Président de la Compagnie d'Assurances [illegible] E. W. WOODRUFF. Pr. A. VARNICK.

Aldersman Protective Company et Amesbury [illegible]

1 août—12t J. L. DELERY, caissier.

Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, [illegible] AUX EXPEDITEURS DE FRET. A dater de LUNDI, 7 août 1871, le taux de fret [illegible] W.M. PHELPS, Agent général pour le fret.

AVIS AUX EXPEDITEURS. Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Grand Nord [illegible] EDWARD A. BURKE, Agent pour le fret.

AVIS SPECIAL. Bureaux de la Compagnie d'Assurances du Peuple, No 8 de la rue St-Pierre [illegible] A. GRANGER, Secrétaire.

Avis.

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE ET DE BIENFAISANCE MUTUELLE de la Nouvelle-Orléans [illegible]
J. J. E. PLANCHARD, Président du comité. [illegible] B. F. MEUNIER, A. MARERAT, J. M. CRESSY, H. BOURBON, Comité.

TAXES DE VILLE.

DÉPARTEMENT DES AMENDEMENTS. Hôtel-de-Ville, Salle 15.

CONFORMÉMENT à la Section Sept de l'Ordonnance de la ville No. [illegible] E. BONZANO, Administrateur du Département des Amendements.

AVIS.—Bureau de la Compagnie d'Assurances [illegible] JOHN W. SWORDS, Président.

Banque Nationale de l'Union [illegible] JAS CHALARON, Caissier.

Compagnie d'Assurance [illegible] EMILE [illegible]

Bureau de la Société [illegible] H. H. FOLEY, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nile-Orléans et de Carrollton [illegible] F. McBRIDE, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance des Bateaux [illegible] GONZALES FRERES.

Banque Nationale de l'Etat. Nile-Orléans, 19 juin 1871. UNE assemblée des actionnaires de la Banque Nationale de l'Etat [illegible] CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

COMPAGNIE PELICAN DE GAZ.

BUREAU, Au coin des rues Carondelet et Canal, USINE, AU No 128 DE LA RUE DRYADES

CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir des ordres pour MACHINES A GAZ PORTATIF, pour MAISONS, MANUFACTURES, MAGASINS, SUCRERIES, CORRIDORS, HOTELS, EGLISES, etc. Ces machines offrent tous les avantages des autres et coûtent moins. Le public est invité à venir les examiner au bureau et à l'usine.
WM. MCCULLOCH, Surintendant.

ANTOINE CARRIÈRE. EMILE L. CARRIÈRE. OLIVIER CARRIÈRE.

A. Carrière & Co.

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, Importateurs de Vins, Eaux-de-vie, etc., No 21 rue Bienville. [illegible]

En Magasin et à Vendre par les Soussignés.

50 barriques VIN ROUGE J. Ducastaing, [illegible] barils WHISKEY BOURBON "Eclipse", barils WHISKEY BOURBON "Ashland", barils WHISKEY BOURBON Clay Jr 1867, barils WHISKEY DE SEIGLE J. W. Gaff, barils WHISKEY RECTIFIÉ Cumberland, barils BRANDY et GENIEVRE [illegible], quarts de pipes BRANDY IMITATION, ABSINTHE, VIEUX COGNAC, SHERRY, PORTO, GENIEVRE DE HOLLANDE, etc.

Attendu par navire "Auguste et Gustave," venant de Bordeaux.

30 barriques VIN ROUGE, [illegible] VIN BLANC [illegible] COMMAGERE & LAMBERT, No 30 rue des Magasins.

Compagnie du [illegible] J. T. BURDEAU. 11 juillet—3m 23, rue Poydras, Nile-Orléans.

G. W. DUNBAR & SON,

10, 12 et 14...RUE ST-LOUIS...10, 12 et 14 NOUVELLE-ORLÉANS.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ABSINTHE, CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE, FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS, [illegible]

Grande Mise en Vente !

40 pour cent

Au dessous du PRIX COUTANT, AUX

Cent Mille Paletots.

MICHEL LION,

197 ET 199 ... VIEILLE-LEVÉE .. 197 ET 199

En Face du Marché français.

Habillements tout faits pour hommes et jeunes gens.

$100,000 de marchandises, écoulées en 15 jours chez MICHEL LION.

Encore $900,000 de marchandises à vendre, toujours à 40 pour cent au-dessous du prix coûtant, pour du comptant, et qui doivent être écoulées dans le plus bref délai.

MICHEL LION ayant l'intention de quitter le détail, prévient le public qu'il a encore un grand assortiment d'habillements d'hiver et d'été, [illegible]

POUR FAIRE DES SOLDES [illegible] AUSSI A VENDRE à de bonnes conditions, l'installation du magasin et de la manufacture.

Cuisinière et Blanchisseuse.

ON demande une femme sachant faire la cuisine et blanchir dans une petite famille. [illegible] S'adresser au No 186, rue de l'Association. 3 août—3t

Grande découverte.

POUDRE DESINFECTANTE DE LLADO.

L'INVENTEUR de cette poudre célèbre est D. J. SANTA AGATA, de Lisbonne. Elle détruit immédiatement tous les miasmes dangereux dans les chambres des malades, fait disparaître les odeurs désagréables, purifie l'air, et supprime en un mot toutes les causes d'infection. [illegible] J. LLADO, Pharmacien, coin Dumaine et Chartres.

Université de Saint-Louis.

CETTE Institution, connue si favorablement depuis longues années, de tous les citoyens de la Louisiane, ouvrira ses cours le 4 septembre. [illegible] UNE INSTRUCTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE COMPLETE. CONDITIONS : [illegible] F. R. STEINFERBER, Recteur.

Externat de Demoiselles.

No 61 Rue Toulouse.

MLLE A. M. BEAUX prévient ses amis et les parents [illegible]

Pension.

ON peut avoir une excellente pension privée, [illegible]

Magasin de Cigares.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont ouvert une maison de cigares [illegible]

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison M. C. COLOMB & CO. [illegible] M. C. COLOMB, F. A. POURSINE.

Avis.

LE Dr. CHS. DELÉRY a l'honneur d'annoncer aux familles de la Nouvelle-Orléans [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur M. ESCOUBAS a transféré son domicile et son office rue Bourbon [illegible]

Changement de Cabinet.

LE Dr. O. ANFOUX a transféré son cabinet et sa résidence au No 217 de la rue du Canal, près Rampart. [illegible]

Changement de Domicile.

MME H. BAUSSET, ACCOUCHEUSE, de la faculté de Paris, vient de transférer son domicile [illegible]

J. A. FLORAT,

Pharmacien, en face du Nouveau-Bassin, au 303, rue des Remparts.

A l'honneur d'informer les Sociétaires de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle qu'il a été nommé pharmacien pour le Premier District. [illegible] Nile-Orléans, 13 juillet 1871.

A Vendre

UN RESTAURANT dans le Deuxième District jouissant d'une bonne réputation. [illegible]

A vendre,

TOUT le contenu du plus ancien magasin de CHEVAUX de l'Etat de l'Alabama, [illegible] E. QUINN, Mobile, Alabama, P. O. Box 208.

A Louer,

A quinze piastres par mois, à un bon locataire, deux jolies MOITIÉS de MAISON, [illegible]

A Louer,

LE magasin No 40 de la rue Royale, [illegible] GIBSON & AUSTIN, No 8 rue Carondelet.

Maison à Louer,

30, rue Derbigny, entre Dumaine et Bienville.

UNE grande et belle maison, [illegible] LAFITTE, DUFILHO & CO., No 19 rue St-Louis, ou au No 38 rue Royale.

POUR BORDEAUX.

Le trois mâts barque français NOUVEAU MEXIQUE, capitaine Simon, partira SAMEDI, 15 juillet, du Deuxième District. [illegible] BOUTTIER & CHALARD, GEORGE A. FONDICK & Co., 28 rue Carondelet.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—AOUT 1871.

[illegible]

Le Chancelier du Consulat de France [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI,

NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 121 et 123, rue Vieille-Levée.

C. S. HUNT & Co.,

DEPOT DE MACHINES, Au No. 105 de la rue Gravier.

AGENTS des fabricants des célèbres machines à coton et des pompes à vapeur de Baxter [illegible]

Seuls Agents pour la vente du

GRAND VIN CHATEAU PAPE CLÉMENT.

Ve MAIGNAN & F LABORDE. 21 et 23 rue Bienville.

CAZAUX & VERGNOLE,

IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., ET FABRICANTS DE SIROPS, 72 ... VIEILLE-LEVÉE ... 72

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

56 ...... RUE ROYALE 56

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc. [illegible]

Pianos, Pianos,

— ET —

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

9 ------Rue Royale------9

IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que :

FAIVRE, JELMINI, BORD,

avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord.

PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CA. LENBERG et VAUPEL, etc., etc.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'Opéras détachés, de musique pour piano, [illegible] et autres instruments, méthodes, etc., etc.

Leur stock déjà complet [illegible]

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Bains du Sud.

CES CÉLÈBRES SOURCES sont situées dans une forêt de pins, à 160 milles au-dessus de Mobile et à 24 heures de la Nouvelle-Orléans, [illegible] J. CONNAR & CO., Propriétaires.

Hôtel de la Grande-Ile — Bord du Golfe — Louisiane.

Le soussigné ouvrira cet Hôtel le 4 juin 1871. [illegible] E. MARGOT, Prop.

J. SAGET,

168, Chartres, et 15, rue du Canal.

[illegible]

Le Ventilateur en Fil de Fer.

CE VENTILATEUR, suspendu aux portes et aux fenêtres, [illegible] J. HURLBUT.

Traces de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 3 AOUT—CLASSE No 183.

[illegible]											
19	37	2	8	20	60	14	7	5	54	76	

[illegible] Commissaires.

Au Public.

AYANT établi des USINES A GAZ à Milneburg, au Lac [illegible] BUREAU DU CONSOLIDATED EUREKA GAS LIGHT COMPANY, No 3 rue des Magasins, Nile-Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Ville de la Nile-Orléans.—[illegible]

ACTIF. D'après l'état du 31 mars 1871. [illegible]

[illegible] JOSEPH COHN, Notaire public.

SAISON D'ETE

Vêtements à bon marché

LEON GODCHAUX,

32 St-Ch...RUE DU CANAL...31 ST-CH. et Nos 212, 214 et 216, rue de la Vieille-Levée.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS, LINGE DE DESSOUS, CHAPEAUX.

Un assortiment considérable et des mieux choisis, POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

[illegible]

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE, Cabinet et domicile, No 14, rue Baronne, [illegible]

Dr. C. BLANKE,

DENTISTE, 416 et 418...........416 et 418 [illegible] EXTRACTION DE DENTS SANS DOULEUR.

Préservez vos Dents.

A. CASSABAN, D. D. S., CHIRURGIEN DENTISTE. [illegible]

$20 Seulement $20.

LE Dr. CHS. HERMILLOD [illegible]

GUANO PELICAN.

LA COMPAGNIE D'ENGRAIS, (The New Orleans Fertilizing Company) [illegible] R. D. GULLETT. 112 Rue de l'Union [illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Fonderie.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous avons [illegible] Leeds & Co.